

andernos-les-bains

magazine municipal n° 59

Dossier

Où en sommes-nous ?

Culture

38^{ème} édition du festival de jazz

Jeunesse

2 euros pour aller à l'océan

mai

juin

juillet

août

2009

Sommaire

ÉDITORIAL	page 02
DOSSIER	Page 06
■ Où en sommes-nous	
VIE ÉCONOMIQUE	page 14
■ Le C.A.A.S.I.	
Les CHANTIERS	page 17
■ Le point sur les travaux de réhabilitation suite aux dégâts occasionnés par la tempête	
■ Les autres travaux	
CULTURE	page 20
■ Jazz en liberté 38 ^{ème} édition	
■ Nouveau ! Un circuit nature pour toute la famille	
■ Des Andernosiens à l'honneur	
■ Andernos c'est... si do ré !	
■ L'exposition automnale consacrée à Josiane Baillon	
■ Rencontre littéraire avec l'écrivain norvégien Johan Harstad	
■ Et si vous redécouvriez votre ville ?	
■ « Cabanes en fête, huîtres et entre 2 mers » le 5 décembre 2009	
Portrait	page 30
■ Fernand DELORT	
JEUNESSE	page 32
■ 2 euros pour aller à l'océan	
■ CAP33 Vacances d'été	
■ Aventures Andernos, sous le signe de l'eau et de l'air !	
■ Recensement obligatoire des jeunes dès leur 16 ^{ème} anniversaire	
■ Le R.A.M. pour choisir un mode de garde	
■ Les Championnes de l'U.N.S.S.	

ENVIRONNEMENT page 36

- Les enfants éco-citoyens de demain
- Le développement durable, une stratégie des Services municipaux au quotidien
- L'éco-l'eau attitude
- La ville en fleurs

SOCIAL page 41

- Bon naissance
- Plan canicule : faites-vous recenser
- Paulette Faye : une Résistante sans histoire...
- Agir pour l'aide et le maintien à domicile
- Action sociale, action citoyenne, actions des citoyens

INFO PRATIQUES page 44

EXPRESSIONS page 50

Ville d'Andernos-les-Bains : Juillet 2009. Directeur de la publication : Philippe Pérusat. Direction de la rédaction : Marie-Jo Hénin. **Rédactrice en chef :** Marie-Laurence Vivent. **Rédaction :** Fabienne Baillères, Olivier Bauer, Alain Bellier, Christophe Bosher, Albert Berthelet, Marie-Josée Causse, Joël Clavé, Marie Daguerre, Virginie Degrave, Laurence Denjean, Fabien Dols, Bernard Eymeri, Daniel Greib, Marie-Jo Hénin, Christelle Henri-Tenailleau, Bernard Lahaye, Emilie Lafont, Chantal Lamontagne, Yves de La Morandais, Monique Leglise, Frédéric Machu, Stan Magrin, Roseline Maugy, Daniel Mathieu, Guy Mène, Rodolphe Mérand, Bernard Pouchard, Claudie Robin, Corinne Souriou, Claire Venesi, Benjamin Viry, Marie-Laurence Vivent, Evelyne Wisniewski.

Secrétariat : Claudie Robin, Service Communication de la Mairie d'Andernos-Les-Bains (Tél 05 57 76 11 24)

Crédit Photos : Joël Clavé, Bernard Eymeri, Christian Esplandiu, Robert Geromboux, Marie-Jo Hénin, Carole Lahaye, Chantal Lamontagne, Frédéric Machu, Stan Magrin, Roseline Maugy, François Tabutiaux, Benjamin Viry, Marie-Laurence Vivent, Evelyne Wisniewski. **Imprimerie :** Pascal Sammarcelli. **Maquette et mise en page :** Isabelle Dumergue. Tel : 05 59 74 14 90. **Régie publicitaire :** MD Régie Philippe Deleporte Tél. 05.40.01.33.21.

Reproduction interdite. Nous tenons à remercier tous les annonceurs qui nous ont permis de publier ce journal municipal.

édito

Chères amies, chers amis,

L'essentiel de notre stratégie de développement harmonieux pour notre ville repose sur notre volonté de ne pas augmenter la fiscalité communale ni de recourir à l'emprunt, tout en continuant à investir dans des équipements structurants, à compléter les services publics de proximité et à soutenir l'élan associatif.

Comment s'accommoder de cette apparente contradiction ? Comment en effet, sans imposition supplémentaire, réussir à financer notamment la modernisation des installations ostréicoles, entretenir notre littoral et nos écoles, rénover la voirie, accroître le réseau cyclable, ouvrir une nouvelle crèche, construire des logements pour tous, la salle pour spectacles au parc du Broustic, le stade d'athlétisme, l'extension du port de plaisance, l'allongement de la jetée promenade, moderniser les installations de l'aéro-club, de l'aéromodélisme et de nos associations, réhabiliter notre église St Éloi, etc... en un mot, comment simultanément satisfaire les besoins des administrés désireux de toujours plus d'équipements ou de services et épargner les contribuables désireux de toujours moins d'impôt.

Nous avons pourtant le devoir de concilier avec succès, l'exigence de ce double enjeu. Comment ? En créant des ressources externes significatives grâce à une gestion dynamique et fructueuse des actifs fonciers communaux. C'est-à-dire, en bon père de famille, administrer le patrimoine immobilier communal au mieux des intérêts de notre communauté et assurer au meilleur prix l'acquisition ou la cession des espaces nécessaires à l'accomplissement du grand dessein pour Andernos-les-Bains. Cette stratégie d'aménagement du territoire communal adapté aux nécessités du temps et respectueux de nos engagements, contribuera à l'enrichissement général et au bien-être individuel. Elle s'inscrit dans une démarche innovante propre aux

circonstances de la conjoncture, en associant les bienfaits d'une gestion collective, libérale et humaniste.

Les semaines qui viennent nous révéleront leurs certitudes que nous nous empresserons de partager avec vous.

Mais le temps est désormais aux vacances où nous allons accueillir celles et ceux que nous aimons. Je forme à votre intention le souhait qu'elles soient excellentes, ensoleillées et joyeuses et me réjouis de les accompagner de mes sentiments les meilleurs et très dévoués.

Philippe PÉRUSAT

Où en sommes-nous ?

MONSIEUR LE MAIRE, COMMENT SE CONCRETISE L'ACTION MUNICIPALE ? COMMENT DEVIENT-ELLE REALITE ?

Passion, réflexion, prévision, anticipation, innovation, présentation, approbation, conception, participation, élaboration, validation, autorisation, exécution, relation.

Ces mots ne sont pas anodins. Chacun désigne une des maintes étapes sur le long et difficile chemin de la concrétisation de notre action municipale. Ainsi :

Passion : Remplit notre cœur et éclaire de tous ses feux notre engagement au service de la communauté. Nous soutient dans les moments difficiles.

Réflexion : Occupe en permanence notre esprit à la recherche constante de l'évolution harmonieuse de la Cité.

Prévision : « Gouverner c'est prévoir ». A cet effet, dès 1990 nous avons prévu à terme de 25 ans (2015) tous les aménagements indispensables à l'agrément d'une ville de 12 000 habitants au plus.

Anticipation : Nous a inspiré maintes réalisations structurantes : par exemple l'ouverture du Jardin Public et de la Maison d'expositions dans l'ancienne propriété privée David, que nous avons ainsi soustraite à l'urbanisation en plein centre ville. Autre exemple, le déplacement à la périphérie, audacieux pour l'époque, dans les années 75, des installations sportives et du centre d'activités artisanales. Également, la transformation, grâce à la bienveillante compréhension de son président, des locaux de l'association départementale des pupilles de l'enseignement public pour y installer le lycée Nord Bassin. Encore, l'acquisition de diverses propriétés privées pour accueillir le centre administratif à vocation intercommunale. Aussi, l'implantation dans notre ville, des bureaux du SY.B.AR.VAL. (syndicat du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre) et de la CO.B.A.N. (Communauté de communes Bassin d'Arcachon nord), de la médecine publique infantile, de la Poste annexe du Mauret etc... a pu se réaliser également par l'acquisition de propriétés par la commune, autant d'équipements qui renforcent la vocation d'Andernos-les-Bains, petite ville centre du Nord Bassin et du Sud Médoc. Il nous faudra continuer à anticiper pour construire la ville de demain fidèle à sa devise « ancienne et nouvelle, toujours agréable ».

Innovation : Nous continuerons à la pratiquer pour rester une ville d'avance. Celle qui nous a valu d'inventer, ici à Andernos-les-Bains, CAP33, de mettre en œuvre le premier tri sélectif des déchets ménagers autour du Bassin d'Arcachon, le premier guichet social unique préfigurant la Maison de l'emploi, les premières mesures pour nos jeunes qui ont inspiré les contrats petite enfance puis le contrat éducatif local, les premières animations des 4 saisons etc... .

Mais aussi en matière d'environnement, la coupure verte de la forêt du Coulin entre Arès et Andernos-les-Bains dont nous avons favorisé l'acquisition par le Conservatoire du Littoral, instaurant ainsi en précurseurs, dès 1984, le développement durable si à la mode aujourd'hui...

Présentation : Ainsi globalement imaginé, le grand dessein en formation pour notre ville, est prêt à figurer dans le programme que nous soumettons à la décision des électrices et des électeurs à l'occasion de chaque échéance municipale.

Approbation : Quelque soit leur intérêt, nos propositions ne valent que par l'assentiment qu'elles reçoivent des Andernosiennes et des Andernosiens. A cet égard, approuvées par le plus grand nombre, elles ne nous laissent d'autre choix, au demeurant exaltant, que de respecter la volonté majoritaire et donc de les exécuter.

Conception : Ainsi légitimées par l'assentiment démocratique local, nos suggestions se muent en projets. Les diverses études préalables peuvent alors être entreprises. Les premiers contours se dessinent.

Participation : Avec l'unité dans la diversité, le recours permanent à la concertation est sans doute le trait qui caractérise le mieux notre manière de conduire les affaires communales. Aucun aménagement de quelque nature n'est établi sans que soient consultés tout au long de son élaboration les administrés, les usagers, les riverains, les responsables associatifs concernés. Les suggestions des opposants minoritaires, quand elles ne concernent que l'intérêt général, sont également considérées.

Élaboration : Toujours délicat, ce long moment de gestation doit en effet prendre en compte tous les éléments nécessaires à la réussite future du projet : intégration dans l'environnement, insertion dans le site, parti architectural, situation géographique, commodité d'utilisation, coût, économies d'énergies, facilité d'entretien, vieillissement durable, solidité, stationnement,

raccordement aux réseaux, accès divers. Maints avis sont requis. Le temps doit aussi être laissé à une maturation fructueuse.

Validation : Issu ainsi de la réflexion collective, le projet, une fois son descriptif et son estimatif établis, est approuvé en séance publique du conseil municipal puis inscrit au budget, selon bien sûr les possibilités financières de l'exercice considéré.

Autorisation : Comme tout particulier, la commune est tenue de solliciter un permis de construire qui doit respecter les règles de forme et de procédure prévues au P.O.S. ou à terme au P.L.U. approuvé après enquête publique. Celles-ci sont opposables à quiconque. Un contrôle de la légalité très strict est exercé par les services de la préfecture ainsi que par les divers services de l'État. Tout citoyen peut contester devant les tribunaux la validité de l'autorisation délivrée à la Commune. De plus en plus complexe, la réglementation impose de longs délais d'instruction préalables à la délivrance des autorisations sollicitées. Trop souvent, ces délais sont malheureusement et inutilement allongés par des saisines judiciaires malveillantes.

Exécution : Constitue l'aboutissement concret de ces multiples démarches. Elle est précédée par l'organisation de la mise en compétition des entreprises sous forme de marchés publics. L'attribution de ces marchés est soumise elle-même aux prescriptions très précises et formelles de la réglementation. Le choix des adjudataires est prononcé par la commission d'appel d'offres au sein de laquelle, en présence du trésorier principal d'Audenge, sont invités à siéger à due proportion les élus n'appartenant pas à la majorité. La désignation de l'adjudicataire est ensuite validée par le conseil municipal. En conclusion de ce formalisme indispensable à assurer l'exercice de la libre concurrence, la protection du consommateur (l'administré) et la préservation des élus, l'ordre de service peut être donné et les travaux enfin commencer...

Voilà esquissé, l'itinéraire que nous nous employons à suivre pour que l'action municipale, de l'intention à sa réalisation concertée, s'accomplisse efficacement. Ajoutons que celle-ci s'inscrit dans un contexte élargi aux villes voisines, à l'intercommunalité organisée, aux lois et règlements nationaux et aujourd'hui européens. Seront ainsi assurées la cohérence, la complémentarité et la légalité. Mais notre labeur serait vain sans votre confiance, sans l'ardeur de l'administration communale et de ses agents ou sans l'efficacité désintéressée des très généreux acteurs bénévoles. Par cette

présentation nous avons souhaité vous inviter à nous accompagner dans le déroulement de la vie publique locale. Mais, au bout du compte, notre meilleure récompense reste votre satisfaction.

A QUAND LA REOUVERTURE DE LA PISCINE ?

Ph. P. : Très exposé, avec les avantages attachés à sa situation (alimentation en eau de mer), cet ouvrage a été très lourdement endommagé par la tempête d'une violence sans précédent de janvier dernier. La structure même du bâtiment a été affectée, ainsi que la couverture, les vitres, les circuits électriques, les pompes... Des études et des expertises complexes et donc longues sur les modalités des réparations définitives ont été entreprises pour assurer à l'avenir une résistance plus grande. Les représentants des différents utilisateurs ont été associés afin d'apporter des améliorations de fonctionnement parmi lesquelles : insonorisation, rénovation des sanitaires, étanchéité du local administratif, isolation extérieure, évacuation des eaux, revêtement de l'escalier (sécurité), occultation du dessous des armoires, escalier d'accès au bain, etc ...

Ces aménagements accroîtront l'agrément des usagers. Les travaux ont commencé en juin et devraient s'achever en octobre 2009.

Leur coût, très élevé, est estimé à 308. 900. € ⁽¹⁾

Ils seront financés par un emprunt-relais en attendant les remboursements partiels des différents partenaires sollicités.

(1) à titre de comparaison, le montant des réparations provisoires de la piscine municipale de La Teste infiniment moins malmenée que la nôtre, s'est élevé à 200.000 €.

QU'EN EST-IL DES TRAVAUX DE REPARATION ET D'ALLONGEMENT DE LA JETEE ?

Ph P : Comme chacun a pu le constater les dommages causés à cet équipement emblématique de notre ville par la tornade de janvier dernier sont considérables. Toutes les diligences sont accomplies pour assurer sa réouverture au public avant la haute saison estivale : établir un descriptif et un estimatif de ces travaux, solliciter, avant de les engager, l'avis d'un cabinet agréé relativement à la sécurité des usagers, consulter les entreprises, mobiliser les financements (200.000 €) sans toutefois recourir à l'augmentation de l'impôt local. Comme partout ailleurs, aucune compagnie n'accepte d'assurer ce type d'ouvrage très exposé

sauf à réclamer le versement de primes disproportionnées. Par contre, nous espérons une participation financière significative de l'État dans le cadre de la garantie liée à la déclaration de l'état de catastrophe naturelle.

Mémo

Extrait du courrier de l'assurance AGF du 29 mai dernier :

« Les Assurances Générales de France attestent qu'au titre du contrat n° 066018616 souscrit par la ville d'Andernos les Bains, les perrés, digues et protections littorales ne sont pas garantis car ils ne répondent pas à la définition des biens immobiliers assurables. Fait à Andernos les bains le 29 mai pour servir et valoir ce que de droit.

Eric FERMON »

Par ailleurs, une bonne nouvelle. Initiée par la C.O.B.A.S., l'étude d'un transport maritime sur le Bassin d'Arcachon a conclu en termes de fréquentation «qu'un tel service peut jouer un rôle considérable dans le recentrement des flux de déplacements et le renforcement de l'attractivité urbaine, en particulier sur l'ouest du Bassin et Andernos-les-Bains/Arès, la fréquentation potentielle hors saison est estimée à 1300 voyages par jour, pour les deux tiers entre Andernos-les-Bains et Arcachon ».

Raffermie par ces conclusions, notre intention d'allongement, qui figure dans nos propositions électorales peut ainsi prendre forme. Le bureau chargé de l'étude technique est sur le point d'être désigné. Au fur et à mesure de son avancement, ce projet unique, essentiel à l'avenir rayonnant de notre ville grâce à ses multiples retombées économiques, sociales, de développement durable, fera l'objet d'une large information. Associés à l'élaboration de cette réalisation, chacune et chacun pourra ainsi librement exprimer son avis sur les conditions de son exécution.

Les travaux de remise en état et de sécurisation de la jetée sont en phase d'achèvement : réparation des piliers endommagés, remise en place de la plate-forme en béton, réfection des bandes de platelage et reprise de la rambarde en aluminium. L'éclairage de la balustrade, qui est incorporé dans la main courante creuse et avait été totalement détérioré, sera ré-alimenté sur la majorité de la longueur de la rambarde. La jetée devrait être rendue mi-juillet à la déambulation des piétons (à qui elle strictement réservée rappelons-le).

Quant à la balustrade en fonte qui borde la place Gambetta, précieuse car d'origine : tous les éléments cassés par la tempête ont été remplacés à l'identique rendant ainsi tout son cachet à ce lieu incontournable.

QUELS TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LA SUBMERSION SONT ENVISAGES DANS LES QUARTIERS DU MAURET, DU FALGOUËT?

Ph. P. : Très complexe, pour assurer leur efficacité complète et certaine, le projet a été présenté et discuté avec les riverains concernés. Ceux-ci ont exprimé leur satisfaction. La commune en sera le maître d'ouvrage. Les études sont entreprises en étroite collaboration avec les services du S.I.B.A. (syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon) qui en abondera le financement principal. La participation de l'État sera sollicitée. La consultation des entreprises est en cours. Tout sera mis en œuvre pour que ces travaux de protection soient achevés au plus tard en novembre de cette année. Quelques administré(e)s ont toutefois récemment fait connaître leur opposition à cette réalisation.

Le merlon (digue) provisoirement mis en place sur la promenade littorale pour protéger les quartiers Falgouët et Mauret contre les inondations lors de la tempête, et devenu inopérant sous les effets conjugués de l'érosion naturelle et de la surmache, a été démantelé courant mai. L'examen des solutions proposées pour endiguer au mieux les submersions d'eau de mer a fait l'objet de nombreuses réunions avec les riverains. Un dispositif définitif de protection devrait être réalisé à partir de l'automne prochain sur les 1200m de bordure littorale située entre la piscine municipale et le camping Fontainevieille après avis technique de l'Observatoire de la Côte d'Aquitaine. Les descentes vers le bassin, seront équipées de portes étanches refermées dès avis de tempête ou lors des fortes marées et réouvertes sous la pression en retour des eaux éventuellement accumulées.

QUELLE MODERNISATION DES INSTALLATIONS DE L'AERoclub ET DE L'AEROMODELISME VISEZ-VOUS ?

Ph P. : Figurant également parmi nos propositions électorales, ce double projet avance en étroite concertation avec les responsables des associations concernées et de la direction générale de l'Aviation Civile qui entendent surtout conserver son

activité associative de club à notre petit aérodrome qui ne s'élargirait que très paisiblement selon les nécessités de l'aviation légère de tourisme et d'affaires. Déjà, les conditions de sécurité et les nuisances liées à la circulation aérienne ont été sensiblement améliorées par le décalage vers l'est de plus de 300 mètres, de la piste en herbe entretenue par les services municipaux avec l'appui des services des bases aériennes de Toulouse. Quant à l'aéromodélisme, en concertation avec les représentants de l'association, un nouveau site a été identifié.

QUEL PROJET DE REAMENAGEMENT URBAIN AVEZ-VOUS ENGAGÉ ?

Ph P : La longue réflexion indispensable à la réussite de ce projet d'embellissement, de confort et de sécurité essentiels à l'évolution moderne de notre ville toujours plus fréquentée en toutes saisons, se poursuit. Dès leur établissement, les esquisses seront présentées à l'appréciation générale. Elles susciteront les débats nécessaires au succès de cette entreprise essentielle à l'agrément de tous les usagers (piétons, y compris à mobilité réduite, cyclistes, voitures, transports collectifs) à la notoriété de notre cité, à la prospérité de ses acteurs économiques et à la valorisation des patrimoines professionnels et particuliers.

Les améliorations en cours sur les trottoirs actuels entreprises par la mise en place de diorite (granit gris) ne sont que provisoires en attendant un revêtement plus adapté constitué sans doute de dalles qui permettent au fil du temps des interventions diverses (raccordements de différents fluides, eau, gaz, électricité, téléphone, etc...) sans laisser de traces contrairement à d'autres matériaux comme l'enrobé où les saignées apparentes ne sont guère seyantes.

Cet aménagement urbain prochain, de qualité, qui s'accompagnera d'un programme séduisant de (re) végétalisation typique de notre ville aura un coût. Pour l'essentiel, il sera financé par les ressources externes évoquées dans l'éditorial. Souhaitons qu'aucun obstacle malveillant ne vienne en compromettre la bonne fin.

LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

En application de la loi du 11 février 2005, le conseil municipal a délibéré le 4 février 2008 sur la création de cette importante commission et a arrêté sa composition conformément à l'article 46 de la dite loi :

1° six élus du conseil municipal (dont une élue représentant la minorité),

2° des personnes qualifiées de l'administration communale,

3° des représentants d'associations d'usagers et d'associations représentatives des personnes handicapées.

Sous la présidence effective du Maire, cette commission a été mise en place dès février 2009 pour arrêter ses objectifs, son mode de fonctionnement et sa méthode de travail et présenter ses propositions.

Un diagnostic de l'accessibilité de la voirie communale est en cours de réalisation et une synthèse sera présentée lors de la réunion de la commission de juillet ; cet état des lieux débouchera sur un « plan de mise en accessibilité » des espaces publics aux personnes à mobilité réduite pour la fin de l'année 2009. Dans un prochain numéro, nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier et des mesures qui auront été arrêtées ainsi que sur l'accessibilité des établissements recevant du public (E.R.P.) qui nous tiennent particulièrement à cœur.

VIE ÉCONOMIQUE

Le C.A.A.S.I.* en pleine expansion

Dès 1983, une première tranche du Centre Artisanal a été aménagée pour accueillir des activités artisanales en dehors des quartiers résidentiels où ces activités engendraient de nombreuses nuisances auprès de leur voisinage.

En 26 ans, cinq nouvelles tranches du Centre Artisanal se sont succédées permettant d'accueillir aujourd'hui 150 entreprises ou raisons sociales qui représentent environ 500 salariés.

En 2008, l'idée a été lancée, en complément de ces installations, de créer un pôle automobile à l'entrée de l'extension récemment aménagée qui comprend 44 lots viabilisés, et à ce jour tous réservés. Outre des entreprises intervenant dans le domaine de l'automobile (garages, carrosserie, station de lavage, centre de formation au permis à points...), de nouveaux artisans et activités commerciales de « gros et de détail » complètent cette offre rendant le Centre Artisanal très attractif et complémentaire des services et des commerces déjà installés en centre urbain.

Une ultime tranche de 40 lots environ sera proposée en fin d'année pour répondre aux nombreuses demandes d'entreprises locales ou extérieures désireuses de s'implanter à Andernos-les-Bains. Parmi ces lots, un terrain sera en particulier attribué à une pépinière d'entreprises. Une nouvelle fois, par ces installations, des emplois seront créés localement permettant de réduire les déplacements « trajet-travail » vers l'agglomération bordelaise.

* **C.A.A.S.I. : Centre d'Activités Artisanales et Semi-Industrielles**

Témoignages

Didier Aubert, qu'est-ce qui a motivé votre installation au Centre Artisanal ?

D.A. – Lorsque j'ai eu l'information de l'implantation d'un pôle automobile à Andernos-les-Bains, il m'a semblé opportun

d'installer une station de lavage pour autos, motos, bateaux... Il n'existait pas ce type de service 24H/24 sur le Nord Bassin.

Quelles sont vos premières impressions ?

D.A. – La clientèle ciblée a répondu présent très rapidement et apprécié la qualité des machines et du service rendu. De plus, j'assure une présence quotidienne sur le site. Il me tarde que l'ensemble des entreprises achève leur implantation pour créer une véritable synergie entre les acteurs économiques. *E-mail :*

taxifree@wanadoo.fr

Didier

Philippe et Chantal, pourquoi avoir choisi le site du Centre Artisanal pour implanter une Brasserie ?

Ph./Ch. – Après une expérience de 30 ans dans la restauration, la création ou la reprise de plusieurs affaires, nous avons décidé de créer un restaurant Brasserie (90 couverts en intérieur et 70 en terrasse) aux portes du Centre Artisanal qui compte de nombreux salariés et entrepreneurs.

Allez-vous vous limiter aux seuls clients du Centre Artisanal ?

Ph./Ch. – Non, la position stratégique en vue du boulevard du Page nous laisse espérer accueillir de nouvelles clientèles. Cet accueil pourra leur être réservé dès la fin septembre 2009, date de fin du chantier actuel.

Philippe et Chantal

Bernard Artis, qu'est-ce qui a motivé votre installation au Centre Artisanal ?

B. A. - Nous étions en limite de développement auparavant au 144 boulevard de la République en centre ville, par manque de place, de stationnement et en raison de la vétusté des bâtiments datant de 1930.

J'ai accompagné l'idée de la création d'un pôle automobile rassemblant plusieurs enseignes implantées antérieurement à Andernos-les-Bains ou dans le département permettant d'attirer de nouvelles marques, et de créer une complémentarité commerciale dans le secteur de l'automobile.

Quel est votre premier bilan après six mois d'installation ?

B.A. - Nous avons eu le bonheur de constater que notre clientèle nous a suivi dans cette démarche. Du fait de l'implantation au Centre Artisanal, une nouvelle clientèle a vu le jour pour notre entreprise et nous avons augmenté nos ventes de véhicules sur les

6 premiers mois de l'année créant ainsi de nouveaux emplois à la clé. *E-mail* : andernosautos@wanadoo.fr
Bernard

les chantiers

Le point sur les travaux de réhabilitation suite aux dégâts occasionnés par la tempête

Consolidation des perrés

Le perré de la digue ouest du port ostréicole et le perré de l'église St Eloi qui ont subi de fortes dégradations lors de la tempête (base minée, moellons sortis) sont remis en état ainsi que la promenade de la digue ouest. A l'occasion de ces travaux de consolidation, la protection de la digue ouest a été prolongée par une longrine (poutre) en béton jusqu'à hauteur de la maline (réservoir) en remplacement de la structure en plaques de béton sérieusement malmenée.

Parc du Broustic

Le sciage des bois abattus par la tempête et l'abattage des arbres dangereux sont achevés. Après enlèvement des « billons » par les professionnels du bois, les services techniques municipaux ont procédé au nettoyage final du parc : élimination des branches cassées suspendues dans les arbres sains et enlèvement des « capits » (bois résiduels après sciage du tronc). Tous les stigmates de la tempête sont effacés et le parc a été réouvert au public dans les premiers jours de juin.

L'abattage des pins dangereux se poursuit également dans tous les quartiers

Il reste une centaine de pins qui, après examen des services techniques de la ville, doivent être abattus. Les travaux d'abattage sont réalisés par les élagueurs municipaux et s'étaleront sur plusieurs semaines.

Eclairage public

La remise en état des 239 points lumineux de la ville s'achève, avec en particulier la réfection de nombreux lampadaires dans l'hyper centre, place Gambetta et avenue Louis Lamothe. De plus, d'importants travaux de génie civil et de remplacement de tous les circuits électriques et câbles souterrains ont dû être

conduits pour réalimenter la bande littorale fortement endommagée (promenades du Bétey au boulevard de l'Union et du perré à l'extrémité de la rue Jules Ferry).

Les autres travaux

Travaux prévus à l'automne

- Achèvement de l'aménagement de la place de l'Etoile : remplacement des pavés de Saint Palais par des platelages à l'identique de l'aménagement réalisé côté École de Musique.

Travaux terminés

- Achèvement de la plantation de haies de séparation de circulation le long de la piste cyclable, du boulevard du Page au niveau du rond-point Saint Hubert et de la mise en place de plantes rampantes couvrantes, sous les barrières bordant la piste cyclable, sur la portion de l'avenue J. M. Despagne trop étroite pour recevoir une haie.

- La dernière phase des importants travaux de mise aux normes européennes du Port ostréicole est achevée; après la pré-réception des travaux le 2 juin, la mise à disposition définitive aux professionnels a été réalisée. Et pour parfaire la sécurisation des installations, la maline va être entièrement clôturée par un grillage soudé d'1m80 de hauteur.

- Le Domaine des Colonies a accueilli fin mai les services de la COBAN qui se sont installés dans le bâtiment spécialement réaménagé à leur intention. Les services du SYBARVAL sont, quant à eux, entrés en possession des nouveaux locaux plus spacieux, mis à leur disposition dans le bâtiment situé face à l'entrée du domaine des colonies. La présence de ces deux administrations contribue à renforcer la centralité administrative de la ville.

- La réfection des enrobés des voies départementales inscrites au programme 2009 a été réalisée avenue des Colonies entre le boulevard D. Digneaux et l'avenue de Bordeaux, et sur le boulevard de la République, entre le rond-point de Segorbe et l'avenue de Bordeaux.

Les travaux d'entretien de ces artères départementales sont décidés et financés par le Conseil Général mais pour en parachever la rénovation, la municipalité budgète et effectue en amont la reprise des bordures de voie.

- Achèvement de la plantation de haies de séparation de circulation le long de la piste cyclable, du boulevard du Page au niveau du rond-point Saint Hubert et de la mise en place de plantes rampantes couvrantes, sous les barrières bordant la piste cyclable, sur la portion de l'avenue J.M. Despaigne trop étroite pour recevoir une haie.

culture

Jazz en liberté 38^{ème} édition

Pour sa 38^{ème} édition, Jazz en Liberté offre au public d'Andernos-les-Bains un festival riche de talents, de spectacles, de musiques... Les 24, 25 et 26 juillet prochains, le jazz sera partout et sous toutes ses formes.

Le festival d'Andernos-les-Bains devenu Jazz en Liberté a atteint cette incroyable alchimie entre gratuité, qualité musicale, liberté des styles, échanges pour tous les publics. Une formule singulière qui s'est enrichie année après année et qui continue d'offrir aux festivaliers de belles surprises. En 2009, Jazz en Liberté propose un festival « *Open Jazz* », aux univers jazzistiques divers.

« **Des mots et du Jazz...** » le 24 : Une soirée thématique durant laquelle les mots, les messages véhiculés par les artistes prendront tout leur sens.

-**MarTintouSeul** proposera son spectacle « Férocemen'Tendre ». De belles histoires à découvrir en ouverture de festival (Médiathèque).

-Les 6 musiciens des **Yeux d'la tête** emmèneront le public à la lisière du « swingo tzigano punko skamanoucho comico tragico parigot » (Scène de la Jetée)

-**Carine Erseng**, après son passage à l'Olympia nous offrira quant à elle une comédie joliment musicale qui nous entraînera dans un swing irrésistible (Jardin Louis David)

« **Open up your Jazz !** » le 25 : Une journée qui mettra à l'honneur le jazz anglais et son swing légendaire.

-**Frank Ash**, chanteur de blues à la voix Soul est un amoureux de la scène et fait preuve d'une énergie incroyable. Son style, aux

frontières du Rythm'n Blues, de la Soul Music et du Funk ne manquera pas de surprendre les festivaliers. (Scène de la Jetée)

-Bonne humeur et complicité se lisent dans les interprétations de **Jazz Time**. Une chaleur qu'ils sauront insuffler au public. (Jardin Louis David)

-**King Pleasure and the Biscuits Boys**, un des plus populaire groupe de jazz et de swing au monde ! Performance, humour et déchaînement seront au rendez-vous de cette rencontre avec les rois les plus chauds du Rythm'n & Blues britannique. (Scène de la Jetée)

« **Quand le jazz ouvre la voix...** » le 26 : Les grandes voix du jazz pour une clôture de festival exceptionnelle...

-Entre Gospel et Negro Spirituals, **Sankofa** fera de la messe un moment de pure grâce. (Jardin Louis David).

-Fervente admiratrice d'Ella Fitzgerald, **Mariannick Saint Céran** rendra un vibrant et chaleureux hommage à la grande chanteuse, accompagnée par des musiciens exceptionnels. (Jardin Louis David).

-**Drew Davies Quintet** présente sur scène un mélange dynamique de T-Bone Walker, Louis Jordan, Tiny Grimes ainsi que leurs propres compositions. (Scène de la Jetée)

-Le jazz investira aussi les rues de la ville avec le **Véronique Sanswing Project** : quatre musiciens réunis autour d'un swing endiablé et chanté. Jazz au fil de l'eau, succès incontestable de l'édition 2008, fera également son grand retour.

Beaucoup de découvertes et de surprises pour prouver s'il en est besoin que le jazz se renouvelle et que le swing est éternel.

Nouveau ! Un circuit nature pour toute la famille

L'Office de Tourisme d'Andernos-les-Bains a créé un parcours de découverte nature à la fois ludique et pédagogique pour les enfants âgés de 6 à 11 ans accompagnés de leur famille.

Ce circuit réalisé dans le cadre du projet « Sur les pistes de Robin » à l'initiative de l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de la Gironde a déjà reçu l'étoile de l'accueil.

« **Viens, je t’emmène à la découverte des trésors du Port ostréicole et du site des Quinconces** » est une invitation à la balade au gré des cabanes et des sentiers.

A travers un petit personnage espiègle, Robin, les enfants et leur famille découvrent les traditions locales ainsi que la faune et la flore de ce site grâce à des rébus, des énigmes, des devinettes...

Après avoir résolu les énigmes, chaque petit explorateur est attendu à l’Office de Tourisme pour ses réponses et une surprise...

Bien d’autres circuits « Sur les pistes de Robin » permettent de découvrir la diversité et la richesse du patrimoine de la Gironde.

Pour les découvrir, vous pouvez consulter le site

<http://www.surlespistesderobin.com>

Des Andernosiens à l’honneur

Les rues d’Andernos-les-Bains portent déjà les noms de personnalités ayant fait preuve de dévouement pour Andernos-les-Bains ou l’ayant honoré de leur présence. Au cours des dernières décennies, certains de nos contemporains ont beaucoup apporté à la commune, il est juste qu’aujourd’hui la ville leur rende un hommage mérité. Lors de la séance du Conseil municipal du 29 juin dernier, les nominations suivantes ont été votées.

Une manifestation officielle sera organisée le dimanche 20 septembre au P.A.R.C. du Broustic à l’occasion du mois du patrimoine pour souligner la reconnaissance de la ville envers ces personnalités et inaugurer la nouvelle dénomination des voies et sites.

Pierre Anglade (1921-1946) Andernosien de naissance, sa brillante carrière d’officier pendant la guerre de 40 lui vaut, entre autre, le titre exceptionnel de Compagnon de la Libération.

Marcel Baché (1909- 1999) arrive à Andernos à 17 ans ; il s’implique dans l’équipe de rugby, puis fonde l’Aéro-club. On lui doit Le MIAMI où pendant plus de 20 ans les plus grandes vedettes se produisent, puis le Casino, la Corvette (night club jadis située en front de mer), et le Cinéma. Il apporta régulièrement son appui et son aide à la municipalité.

Léon Beaudouin (1924-1983) Il vient à Andernos-les-Bains en convalescence après une blessure de guerre. Il épouse une Andernosienne et s'implique aussitôt dans la vie de sa ville : activités sportives, sociales puis communales, il est élu au conseil municipal en 1971 et décède peu après sa réélection en 1983.

René Bonat (1922-2002) Suite à une maladie contractée au STO (Service de Travail Obligatoire) pendant la seconde guerre mondiale, il revient handicapé dans sa ville de naissance. conseiller municipal, puis adjoint au maire, il se consacrera essentiellement à la gestion de la Forêt communale et à la réalisation de la R.P.A.

Jean Bonnat (1929-2000) né à Andernos-les-Bains d'une famille d'ostréiculteurs dont il poursuit l'activité, il est cofondateur du Comité de la Fête de l'Huître et de « Lous Pignots ». En tant qu'adjoint au maire pendant 17 ans, il fut chargé de la gestion du port et des activités ostréicoles.

Marie Castets (1914-2008) Précurseur des « peintres du bassin », elle connut très tôt un grand succès avec ses aquarelles d'Andernos-les-Bains à marée basse. Malgré une activité importante à Bordeaux, c'est ici qu'elle aimait vivre et où elle se retira définitivement.

Nita Corelli (1910-1991) Rue du Casino, sa petite villa « NITA » reste le dernier témoin de son passage chez nous jusqu'à son décès. Elle venait souvent y puiser l'inspiration pour ses nombreuses activités : Poétesse, romancière dessinatrice, comédienne chanteuse, chansonnière... Sa carrière la conduit à la radio, la télévision et dans de nombreux pays.

Raymond Delamarre (1890-1986) Célèbre sculpteur et médailleur français des années 30, il réalise à la demande de Madame Veuve Louis David, le tombeau de ce dernier que l'on peut toujours voir dans le Jardin Louis David.

Aurélien de Sarrau (1851-1933) Avocat bordelais, grand érudit, à qui l'on doit la découverte des vestiges gallo-romains, celle du site préhistorique de la Cassotte et la mise à jour de la Fresque de Sainte Quitterie dans l'église Saint Eloi.

Max (1913-1999) et Paulette (1920-2009) Faye. Ils sont indissociables. Leurs multiples actions héroïques dans la résistance de 1940 à 44 : parachutages, transports d'armes, évasions de prisonniers, dynamitages... vaudront à Paulette la Légion d'Honneur, son mari étant décédé avant son obtention.

René Lacaze (1903-1994) Son épouse et lui sont issus d'anciennes familles andernosiennes. Entrepreneur en menuiserie, il s'implique dans la vie sportive, football, aviation... et dans la vie municipale, il est élu conseiller en 1934 puis adjoint. Il cessera ses fonctions en 1971.

Xavier Lalande (1912-1982) Natif d'Andernos-les-Bains, après une carrière dans la Marine, il revient au pays gérer l'affaire familiale, Epicerie Fine, Hôtel Restaurant des Touristes. Comme son père, il est conseiller municipal en 1965, puis premier adjoint au maire. Il laisse un témoignage écrit et photographique important de l'histoire de sa ville.

Raymond Madères (1923-2007) C'est sa nomination au CEA du BARP qui est à l'origine de son arrivée à Andernos-les-Bains. Adhérent du SNA et de l'Harmonie, il entre au Conseil Municipal et devient adjoint en 1977, jusqu'en 1995. Il affectionnait tout particulièrement le port de plaisance du Bétéy où il avait son bateau depuis l'inauguration et dont il a la responsabilité en tant qu'élu.

Jean Ouly Schmulewitsch (1922-1988) Son activité professionnelle l'amène à Andernos-les-Bains en 1964. En 1967 il devient Président d'Andernos Sports, puis Président de l'Office de Tourisme, du Souvenir Français... et correspondant de presse pour Sud-Ouest. En 1971, il entre au Conseil Municipal et devient adjoint en 1983.

Mady Pierrozzi (1896-1977) Danseuse étoile à 16 ans. Son mari fit construire à Andernos-les-Bains, qu'elle fréquentait assidûment, la villa MADY. Elle était la muse et amie de Louis Orlandi, danseur, puis Maître de Ballets de Francis Lopez.

Henri Robin (1930-1998) Conseiller Municipal en 1977, puis adjoint au maire en 1989, il mena de front une carrière dans l'aérospatiale et une vie associative intense : vice-président de la MJC,

président-fondateur du Club de Tennis de Table, président de l'Amicale locale des Donneurs de Sang...

Elizabeth Verdier (1929-2009) Médecin, elle met au service des administrés sa générosité de 1965 à 1989, en tant que conseillère municipale, adjointe, puis maire par intérim, où elle œuvre avec discrétion et efficacité au Bureau d'Aide Sociale (cf journal municipal n° 58).

L'exposition automnale consacrée à Josiane Baillon

Cet automne, la Maison Louis David accueillera une Andernosienne bien connue sur le bassin comme en France d'est en ouest, du nord au sud.

Depuis plus de 30 ans, Josiane Baillon consacre sa vie, son énergie à son art : la peinture. Inspirée par les thèmes « femmes et fleurs », « musique et mer » (son père était chef d'orchestre), elle décline aquarelles, pastels, huiles et acryliques. Son style, tout en lumière et symboles, évolue vers liberté et abstraction. Les formes géométriques, la densité des couleurs, la puissance du trait en font une œuvre lumineuse, aux ondes colorées et aux accents profonds.

C'est un hommage tout particulier à la musique qu'elle offrira en septembre, sur ses toiles et dans les murs, accompagnée en cela par des musiciens et choristes qui se succéderont chaque week-end.

Exposition Automnale « Au rythme des étoiles » de Josiane Baillon du 18 septembre au 4 octobre, entrée libre.

Rencontre littéraire avec l'écrivain norvégien Johan Harstad

« Lettres du monde 2009 en Nord »

La Médiathèque accueillera en octobre Johan Harstad, né en 1979 à Stavanger et salué en Norvège comme l'un des écrivains les plus prometteurs. Auteur de textes courts, de romans et de

pièces de théâtre, il a été nommé en 2008 dramaturge officiel du Théâtre national de Norvège, à Oslo (seul Henrik Ibsen avait eu ce privilège). En France est paru « Ambulance » (Gaïa, 2005), recueil de onze nouvelles : « chaque nouvelle s'insère dans un grand puzzle humain, mais sous cette diversité apparente se retrouvent des convergences, des préoccupations communes, des failles inhérentes à la condition humaine ». **« La sagesse de vivre dont son texte est porteur a de quoi étonner vu sa jeunesse, et l'on ressort de la lecture plus fort, réconforté. »** Son premier roman « Buzz Aldrin, où donc es-tu passé ? » paraît cette année aux éditions Gaïa. Rendez-vous à la Médiathèque, vendredi 16 octobre à 19h.

Autre rencontre singulière

Début juillet, **Jean-Paul Loubes** rencontrait le public Andernosien autour de son livre « Je ne suis pas Jack Kerouac* » (Éditions Federop). Anthropologue, architecte et poète, il vit et écrit à Andernos-les-Bains. Parcourant l'Asie, de la Chine jusqu'aux déserts d'Asie centrale, il s'exerce à saisir par l'écriture une connaissance poétique du monde dont le voyage est la méthode.

*auteur américain mythique

Andernos c'est... si do ré !

Les 21-22-23 août

24 ans déjà que la fin de l'été est rythmée par « Andernos c'est... », une grande fête locale autour d'un thème qui fut longtemps un tour du monde des pays.

La Musique dans tous ses états s'invite cette année.

Les associations locales concoctent déjà costumes et chars pour le défilé, cavalcade endiablée à travers toute la ville !

Au programme, une exposition multicolore, des concerts-spectacles, un cours de danse géant, une vingtaine d'artistes pour un « spécial show » du groupe de variétés Andréason'y, du tango, de la valse et du rock ... pour clôturer un été haut en couleurs !

Et si vous redécouvriez votre ville ?

C'est ce que vous propose le nouveau guide touristique 2009 de la ville qui recense toutes les visites, promenades, activités culturelles, sportives proposées toute l'année aux touristes mais aussi aux Andernosiens.

La nature et l'environnement ont votre préférence ? Découvrez les promenades dans les esteys à marée basse, balade insolite au cœur de la faune et de la flore, ou encore le Port ostréicole, le travail artisanal des ostréiculteurs.

Vous aimez l'histoire ? Les vestiges gallo-romains vous transportent au 4^{ème} siècle !

L'architecture ? Deux circuits à pied ou à vélo vous permettent de découvrir d'adorables et pittoresques villas du siècle dernier.

Pour ceux qui ne conçoivent leur temps libre qu'en multipliant les activités sportives ou ludiques, du parcours dans les arbres d'Escalad'parc aux balades à cheval en forêt ou sur un catamaran sur le bassin, un large panel est proposé. Et pour ceux qui veulent se laisser guider, un « carnet de route » sur 7 jours permet de retrouver les sites « phare » du Bassin. Hébergements et restaurants sont de la partie : quelques 6 hôtels, 3 campings, 17 chambres d'hôtes, 46 meublés et 18 restaurants se dévoilent.

Le guide touristique de la ville est disponible à l'Office du Tourisme, ouvert 7 jours sur 7 en juillet et août.

« Cabanes en fête, huîtres et entre 2 mers » le 5 décembre 2009

Le 5 décembre prochain, le nouveau comité de pilotage animation de la mairie(2008), propose un évènement aussi insolite que festif : la toute première édition de « Cabanes en fête, huîtres et entre 2 mers ». A l'origine une idée du Maire, Philippe Pérusat, celle d'organiser une fête de l'huître en hiver, au moment où on ne l'attend pas et où précisément elle est à même d'intriguer, d'attirer, de fédérer bon nombre de visiteurs.

Tout commence par un mariage, celui de l'huître et des vins de l'Entre Deux Mers, à travers un partenariat basé sur le principe de 40 viticulteurs accueillis dans... 40 cabanes et ateliers !

Et comme il s'agit là essentiellement de gastronomie, Joël Clavé, instigateur et « pilote » du projet, a eu l'idée d'y associer quelques grands chefs de bonnes tables du Sud-ouest, invités à nous faire déguster les produits de la mer « aux petits oignons » ! Bandas, chants marins, orchestres, exposition des peintres locaux, messe, tournois de pétanque rythmeront la journée qui promet de finir étincelante avec un feu d'artifice tiré sur la plage de Saint Eloi. Pour l'heure, les différents groupes de travail sont à l'œuvre, et concoctent le programme avec un enthousiasme et une énergie débordante !

Témoignages

Didier Meynard

Président du Syndicat de Défense des Intérêts Ostréicoles

« Il est difficile avec cette nouvelle crise ostréicole de préparer une manifestation autour de la promotion de l'huître d'Arcachon-Cap Ferret.

Néanmoins avec l'appui du Syndicat de l'Entre Deux Mers et des différents partenaires, les ostréiculteurs d'Andernos seront heureux d'ouvrir les portes de leurs « Cabanes » et de vous inviter à déguster ce mets délicieusement naturel qu'est l'huître du Bassin. »

Jacques Ridel

Ostréiculteur

« Depuis quelques années, l'ostréiculture vit des moments très difficiles.

Malgré tout, cette profession reste le baromètre ainsi que la qualité du milieu marin.

La fête des Cabanes va prouver une fois de plus notre existence et notre qualité de vie.

Tous ensemble, nous avons rendez-vous le 5 décembre pour réaliser quelque chose qui n'existe pas.

Bon courage à tous afin de réussir cette grande fête dans notre Ville !

Amitiés »

Jacques

Joël Latour

« Sollicité par Joël Clavé pour participer à « Cabanes en fête », une première sur le Bassin, je dis oui car j'ai déjà plein de contacts et de rencontres pour l'organisation de cette manifestation.

De voir l'implication de tous, je dis oui. Depuis 23 ans sur le Bassin, je peux participer à une telle manifestation car j'ai « un peu plus de temps libre » alors que la fête soit bonne.

Rendez-vous au 5 décembre.

PS : Merci à tous mes amis cuisiniers qui ont accepté de participer et à mes amis du Bassin qui organisent avec moi, Eric Bruyelle « Le Market » et Benoît Paul « La Bouche des Goûts ». »

Joël Latour « Le Saint Eloi »

Stéphane Defraîne, Président de l'Entre Deux Mers

Huitres et vins de l'Entre-2-Mers, un mariage évident et naturel !
« Ce projet des « Cabanes en fête » est la naissance d'une histoire d'amour. Une association évidente et naturelle qui ne demandait qu'à se concrétiser. Les vigneronns de l'Entre-deux-Mers que je représente cherchaient depuis longtemps un projet d'envergure médiatique et populaire permettant d'unir le vin et les huitres du bassin.

Lorsque la Mairie d'Andernos-les-Bains nous a présenté son projet, nous avons été immédiatement séduits et nous y avons apporté notre soutien. Ce qui nous a plu dans cette manifestation, mis à part l'intérêt médiatique et promotionnel pour notre Appellation, c'est la complémentarité entre les produits et les hommes.

Les vins de l'Entre-2-Mers ont le goût d'un fruit, ce mélange de sucré et d'acidité qui excite vos papilles, désaltère, apporte une agréable sensation de fraîcheur. En association avec les huitres, ils apportent une parfaite cohérence et augmentent le plaisir des sens... Tout un programme ! »

Stéphane Dufraine

portrait

Fernand DELORT

Rencontre avec Fernand, sa passion du vélo, son inénarrable verve et sa jovialité !

Quand on évoque l'histoire contemporaine de la ville, le nom de Fernand Delort est sur toutes les lèvres ; ses exploits sportifs font partie des pages qui honorent la cité, de celles dont les habitants sont fiers, d'un temps où le sport cycliste reposait avant tout sur la performance des hommes.

Avec son air débonnaire et son rire de ténor, Fernand Delort est un vrai personnage ; lui faire évoquer sa jeunesse relève pourtant du défi, l'homme est humble, pudique, il n'aime pas s'étendre, se répandre.

L'installation de la famille Delort date des années 1850 ; originaires de la Haute-Garonne, deux frères sont embauchés pour les travaux de construction de la voie ferrée entre Biganos et Lacanau. Fernand, le petit fils, voit le jour à Andernos-les-Bains en 1936, et comme son père, très tôt il est passionné de vélo ; le virus est familial, son frère André, surnommé Dédé, se lancera avec lui dans la compétition et se distinguera particulièrement au Sprint (3 fois champion d'Aquitaine). Le cyclisme de l'époque est une affaire d'homme, de réussite, d'équipe, où la publicité n'a pas encore sa place.

Fernand a lui aussi un vrai talent, il bataille sur les routes et en 1961, il rentre par la grande porte et décroche son statut de professionnel après avoir remporté pas moins de 4 courses d'affilée. Performance remarquable et remarquable, le voilà aux côtés des plus grands, et notamment d'un certain Anquetil, dont il gagnera l'estime.

De 1961 à 1963, il sillonne l'Europe, se distingue sur le grand prix d'Eibar (Espagne), le Bordeaux-Saintes, l'Etoile de Léon (Bretagne), vit sa passion, souffre sur les routes, et gagne...350 à

400 francs par mois (auxquels s'ajoutent les primes pour les courses remportées) !!!

Puis il arrête là sa carrière de champion de la petite reine, et ouvre dans sa ville natale un magasin de cycles, bien connu des Andernosiens. Le temps est venu de profiter du pays : la pêche, la chasse depuis sa palombière, sa passion. Son frère Dédé l'emmènera à la chasse aux canards à la tonne sur le bassin ...à pédalo! Mais pas n'importe quel pédalo : fabriqué artisanalement à Gujan, à fleur d'eau (il ne dépasse que de 5 cm au dessus des flots), exclusivement réservé à ceux qui ont « de l'eau salée dans les veines », il permet d'approcher les oiseaux au plus près. La télévision (France 3- Thalassa) s'intéressera même à cette chasse insolite !

Aujourd'hui à la retraite, un peu nostalgique, il « regrette le temps où on connaissait tout le monde ! » mais il n'a pas perdu son air espiègle et sa bonne humeur !

*Photo 1962 Bordeaux-Paris

jeunesse

2 euros pour aller à l'océan

Du 29 Juin au 30 Août 2009, la Mairie d'Andernos-les-Bains et le Conseil Général de la Gironde mettent en place l'opération « Bus des plages », opération qui s'appuie sur le réseau « Trans Gironde ».

Ce dispositif permet d'effectuer 1 aller/ retour d'Andernos-les-Bains au Grand Crohot dans la journée pour **2€**.

Deux lignes possibles :

La 610 : Mios – Andernos-les-Bains -Grand Crohot, arrêt du bus au centre ville.

La 601 : Bordeaux – Andernos-les-Bains- Grand Crohot, arrêt du bus au rond point de Querquillas.

L'aller et le retour doivent s'effectuer sur la même ligne.

Ce dispositif est réservé aux moins de 20 ans et aux familles andernosiennes (1 adulte + 1 enfant minimum). Le trajet est gratuit pour les moins de 5 ans.

Une carte sera délivrée gratuitement **au Point Information Jeunesse, 46 avenue des colonies à Andernos-les-Bains.**

Pour obtenir cette carte vous devrez vous munir de :

- un justificatif de domicile
- carte d'identité
- une photo d'identité

Renseignements complémentaires : 05.56.03.06.07

Courriel : service-jeunesse-andernos@wanadoo.fr

CAP33 Vacances d'été

Les tournois en point d'orgue

- La Ligue des clubs amateurs européens d'Aquitaine de baseball organise un **tournoi international de baseball et softball les 25 et 26 juillet** sur la plage du Bétey. En softball, la balle est roulée au sol, au baseball, le lancement se pratique bras tendu. La veille de ce tournoi, les amateurs pourront s'entraîner grâce à deux ateliers proposés : un tunnel (offensif) et un radar (défensif).

- Un **tournoi de sandball en nocturne le 29 juillet** sur la plage de la Jetée :

Le sandball (handball sur sable) a été créé par des handballeurs retraités pour promouvoir le handball. Les inscriptions se font sur place à 19h, le tournoi débute à 19h30.

- Et, le **7 août**, le rendez-vous traditionnel rugby de « **Drop de Béton** » avec un stand éco-citoyens sur le site de la Plage du Bétey. Retrouvez l'ensemble du programme CAP33 sur le site de la ville www.andernoslesbains.fr Et auprès de l'Office de Tourisme où une permanence CAP33 se tiendra du 2 juillet au 28 août, de 10h à 12h et de 14h30 à 16h30 du lundi au samedi.

Aventures Andernos 2009, sous le signe de l'eau et de l'air !

Du 13 juillet au 21 août, Aventures Andernos organise des stages sportifs de 5 jours, ouverts aux adolescents de 12 à 17 ans, de 9h15 à 17h30. Deux programmes spécifiques au choix :

-**les semaines « eau »** du 13 au 17 juillet, du 27 au 31 juillet et du 10 au 14 août

Nouveau ! l'activité « **stand-up paddle** » où, debout sur une planche, le sportif avance à l'aide d'une grande pagaie. Et toujours les classiques, voile, kayak de mer, surf et body-board.

-**les semaines « air »** du 20 au 24 juillet, du 3 au 7 août et du 17 au 21 août.

A découvrir : **le mur d'escalade**.

A pratiquer : l'équitation, le paintball et le parcours Escalad'arbres.

Tous les déplacements se font à vélo. Les tarifs sont établis selon le quotient familial, de 45,50 € à 160 € et comprennent, les transports si nécessaire, l'encadrement de deux éducateurs sportifs diplômés d'État, le déjeuner et l'accès aux activités. Contact : Service Jeunesse -46, avenue des Colonies-Andernos-les-Bains. Tél : 05 56 03 06 07. Fax : 05 56 03 06 08 Courriel : service-jeunesse-andernos@wanadoo.fr

Les Championnes de l'U.N.S.S.

Premier championnat de France de Futsall féminin à Andernos-les-Bains

Le service régional de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire), la Ville et le Collège André Lahaye, qualifié pour ce championnat, organisaient ces rencontres début juin.

Les résultats

Le Collège Schoeler de Créteil termine 1^{er}, suivi d'Edouard Vaillant de Bordeaux puis, Camille Claudel de Xertigny. Le Collège André Lahaye arrive en quatrième position. Si les jeunes Andernosiennes, malgré des qualités techniques certaines et une grande ténacité ont seulement obtenu la quatrième place du podium (à 1 point près), le score est très honorable, face à des équipes de Marseille, Strasbourg, Nancy...

Rendez-vous l'année prochaine pour une seconde édition du Championnat à l'extérieur, avec les associations sportives des Collèges et chacun l'espère, une victoire des collégiennes Andernosiennes !

Recensement obligatoire des jeunes dès leur 16^{ème} anniversaire

Rappel

Dans le cadre du parcours citoyenneté, tous les jeunes français (filles et garçons) doivent être recensés.

L'inscription doit se faire auprès de la Mairie du domicile dès le 16^{ème} anniversaire atteint ou dans les trois mois qui suivent.

Il convient de se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile. Une attestation de recensement, à conserver, vous sera délivrée.

Le R.A.M. pour choisir un mode de garde

Le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s supra-communal d'Andernos-les-Bains et d'Arès a 4 grandes missions :

- Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès au droit pour les parents, assistants maternels agréés et les candidats à l'agrément.
- Animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux.
- Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel.
- Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

Heures et jours d'ouverture

Lundi

9h-13h : Andernos-les-Bains
14h/18h : Arès

Mardi

9h-13h : Andernos-les-Bains
14h-17h30: Andernos-les-Bains

Mercredi

9h-13h : Arès
14h-17h30 : Andernos-les-Bains

Jeudi

9h-13h : Andernos-les-Bains
14h-17h : Arès

Vendredi

9h-13h : Arès
Samedi : sur rendez-vous exceptionnels à Andernos-les-Bains.

Contacts :

Arès Tél. 05.56.03.57.62
Andernos-les-Bains Tél. 05.57.82.53.73
Portable: 06.75.30.37.35
E-mail : ramandernosares@hotmail.fr

Succès

*La 2^{ème} édition de la Journée Job d'Été du Point
Information Jeunesse a accueilli près de 700 visiteurs.*

environnement

Les enfants, éco-citoyens de demain

Avec la réalisation à partir de déchets plastiques d'une composition baptisée « arbre recyclable », les élèves CE2/CM1 de l'école élémentaire Capsus ont obtenu le 3^{ème} prix du concours Recyclage des déchets organisé par la COBAN au sein des écoles du Nord bassin dans le cadre de la semaine du développement durable. A cette occasion, les écoles ont été dotées de deux petites poubelles ludiques destinées à recevoir les déchets produits en classe afin de favoriser le réflexe du tri chez les enfants, ainsi que d'une borne "Jet'Pil" qui permet de recueillir les piles usagées dont les enfants sont de grands utilisateurs.

Le développement durable, une stratégie au quotidien des services municipaux

Selon le principe « Penser globalement agir localement »

Éclairage public : une consommation sous contrôle

L'installation progressive d'horloges astronomiques déclenchant l'allumage des lampadaires en fonction de l'heure et non plus de la luminosité permettent de diminuer sensiblement la consommation électrique. En effet, le fonctionnement du dispositif actuel basé sur des cellules photo-électriques est perturbé par les embruns, la rosée, le pollen... qui peuvent obscurcir la vitre de protection de la cellule et déclencher à tort l'éclairage. Via les horloges astronomiques, l'allumage des lampadaires est déclenché simultanément à réception d'une fréquence spécifique. La moitié des transformateurs en est aujourd'hui équipée.

A noter par ailleurs que la maintenance procède tous les vendredis matins à des tests de fonctionnement de l'éclairage public, et qu'il n'est donc pas anormal de constater ici ou là des lampadaires allumés en plein jour.

Enfin, des lampadaires avec des matériels plus performants, utilisant une puissance inférieure pour un éclairage identique ou supérieur remplacent progressivement les précédents.

Des investissements progressifs pour la maîtrise de l'énergie Les bâtiments communaux

Les services techniques chargés de l'entretien et de la rénovation des installations ont pour objectifs la maîtrise d'énergie et le respect, à la fois du confort des utilisateurs et celui du budget alloué.

A l'occasion de chaque intervention de renouvellement d'équipement ou rénovation de tout ou partie d'un bâtiment, sont étudiées et mis en place des dispositifs tels que :

- temporisation par minuterie de l'éclairage des couloirs,
- ampoules nouvelle génération (70 watts au lieu de 125 watts),
- système de régulation du chauffage,
- renforcement de l'isolation des toitures,
- remplacement des menuiseries anciennes par des menuiseries double vitrage à haute résistance thermique,
- dispositifs de temporisation des robinets d'eau.

Pratiques phytosanitaires rigoureusement encadrées

La préservation de l'écosystème est une préoccupation permanente de la ville d'Andernos-les-Bains qui mène une politique volontariste en matière de pratiques phytosanitaires.

- utilisation exclusive drastiquement surveillée de substances homologuées ;
- dosages calculés secteur par secteur et notifiés par contrat aux entreprises chargées du traitement avec enregistrement des traitements réalisés sur chaque parcelle ;
- étalonnage régulier des appareils de pulvérisation pour garantir l'application des doses appropriées de produit ;
- gestion rigoureuse des emballages vides et des produits périmés devant faire l'objet d'une collecte officielle.

Par ailleurs, dès septembre 2008, le Service espaces verts s'est vu doté d'un local phytosanitaire conforme à la réglementation qui garantit un stockage totalement sécurisé des matières et des emballages dangereux pour l'environnement.

Dans cette dynamique, la ville d'Andernos-les-Bains s'est mobilisée sur le projet du SIBA qui vise à promouvoir de nouvelles pratiques

d'entretien de l'espace public et une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires. Le Service espaces verts élabore actuellement un plan de désherbage communal proposant un classement des zones concernées en fonction des risques de pollution et un traitement différencié faisant appel à des solutions alternatives au traitement chimique : traitement thermique ou maintien de la végétation et tonte.

Dès 2009, la ville a commencé à modifier ses pratiques en matière de désherbage de la voirie, en substituant au traitement chimique habituel un traitement thermique au gaz sur toute la bande littorale et aux abords des 5 puits artésiens, c'est à dire sur les principales zones potentielles de ruissellement des eaux chargées vers le bassin. Les incidences budgétaires sont cependant à considérer car les coûts de traitement sont à peu près 3 fois supérieurs à ceux d'un traitement phytosanitaire classique. Mais ce surcoût intégré dans le budget communal, est un effort nécessaire et accepté au service de l'environnement.

Pâturage transhumant : une alternative à la tonte

Au début de l'été dernier et à l'initiative de la Ferme conservatoire de Leyssart (33 660 Puynormand), la ville avait expérimenté l'entretien de certains pare-feu de la forêt communale par pâturage de leur grand troupeau d'ovins et de caprins (2000 animaux au total). Un compte rendu de l'expérience a montré l'intérêt, sous certaines conditions, de cette technique ancestrale pratiquée autrefois sur notre commune.

En 2009, le Conservatoire des Races d'Aquitaine propose sur plusieurs communes ou sites du Bassin d'Arcachon et du Médoc, en partenariat avec la Ferme de Leyssart, un pâturage transhumant avec ce troupeau de brebis landaises et chèvres des Pyrénées. Il est prévu que la transhumance débute en juillet et se termine en septembre sur le territoire d'Andernos-les-Bains. C'est environ 100 hectares de pare-feu, prairie ou lande qui pourraient ainsi être entretenus par pâturage à deux reprises durant l'été.

« L'éco-l'eau attitude »

« L'eau la moins chère est celle que l'on évite... de consommer »

Nous consommons en moyenne chaque jour 200 litres d'eau potable par personne : pour la toilette (40%) et les toilettes (20%) , la lessive (12%) et la vaisselle (10%) , l'arrosage du jardin (6%) , le lavage de la voiture et les nettoyages divers (12%)* .

*(source ADEME)

Pourtant des gestes simples et quelques précautions permettent de faire des économies d'eau importantes !

-**Savoir fermer les robinets et les ouvrir à bon escient** : si on laisse couler l'eau en se lavant les dents, par exemple, on gaspille 10 000 litres d'eau par an. Prendre des douches plutôt que des bains !

- **Surveiller les fuites** : un robinet qui goutte gaspille 5 à 20 000 litres par an. Une fuite de chasse d'eau, c'est 30 à 250 000 litres par an d'eau potable qui partent directement à l'égout ! Cela vaut la peine de changer les joints.

-**Adapter soi-même** des régulateurs pour limiter les débits des robinets. Par exemple certains aérateurs (classe Z ou Z+) permettent de diviser par 2 le débit d'un robinet standard, avec le même confort.

- **Au jardin** : arroser le soir, biner régulièrement le sol, choisir des plantes résistantes à la sécheresse.

Pour aller plus loin, vous pouvez consulter les sites

www.jeconomiseleau.org ou www.creaq.org (Centre Régional d'Écoénergétique d'Aquitaine), www.ademe.fr (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)
(liste non exhaustive).

Mémo : Les écolabels

Deux écolabels officiels sont délivrés en France : la marques NF Environnement et l'Écolabel européen. Site du ministère de l'écologie et du développement : www.ecologie.gouv.fr

La ville en fleurs

Ce ne sont pas moins de 900m² de massifs au sol situés dans les parcs, ronds-points ou accotements qui sont fleuris 2 fois par an et

près de 300 suspensions fleuries qui ponctuent toute la ville de couleur.

Pour la première fois cette année, le délicat travail de mise en place des plants dans les 156 suspensions de l'hyper centre a été réalisé de nuit pour éviter de perturber l'activité commerciale et la circulation.

C'est une équipe de 7 jardiniers municipaux, complétée en été par 5 renforts saisonniers qui intervient sur l'ensemble des travaux de plantation et d'entretien pour offrir aux Andernosiens et aux visiteurs un fleurissement apprécié et de qualité.

LE SAVIEZ-VOUS ?

*50.000 plants de fleurs et bulbes
de plus de 60 variétés
seront plantés en 2009*

social

Bon naissance

Depuis de nombreuses années, la commune offre des bons "naissance" à tous les nouveau-nés déclarés auprès du service Etat-civil, et par délibération du 25/02/09 le Conseil municipal a fixé le montant de cette allocation à 18 €. Simultanément, la mairie a proposé à toutes les agences bancaires locales une convention de partenariat visant à ouvrir un livret A à chaque nouveau-né et à doubler la prime municipale. Cinq établissements bancaires ont d'ores et déjà accepté ce partenariat avec la ville et signé la convention.

Plan canicule : faites-vous recenser

Dans le cadre d'une éventuelle canicule, la loi du 30 juin 2004 a confié au Maire la charge d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de sa commune, vivant à domicile, qui en font la demande, afin de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès de celles-ci en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence. Aussi, toutes les personnes concernées qui le souhaiteraient, sont invitées à se faire connaître auprès du centre communal d'action sociale :

- en se présentant au CCAS du lundi au vendredi de 9h à 12h30
- par téléphone au 05.56.82.92.57
- par courrier : CCAS, 260 boulevard de la République, 33510 Andernos-les-Bains.

Paulette Faye

Une résistante sans histoire...

On la croisait habituellement à l'angle de l'Impasse du Chemin de Fer et du parking de l'Office de Tourisme avec ses lunettes noires à monture épaisse, sa canne et son chien noir devant sa maison, la villa Mon Nid. Personne ne pouvait soupçonner son passé de résistante ainsi que son active et valeureuse participation à l'histoire de la ville...

En 1940, Paulette Faye est ambulancière à la Croix Rouge, son mari Max vendeur de charbon. Celui-ci entre en contact avec un réseau de résistance tout à fait par hasard ; il y formera de jeunes gens inexpérimentés au maniement des armes dans... sa propre salle de bains.

Venu un jour leur rendre visite, le père de Paulette Faye, entend les voix de prisonniers enfermés dans les wagons d'un convoi allemand stationné en gare d'Andernos-les-Bains. Il contacte alors la mairie de l'époque et met en place un système de collecte de pommes de terre, qui, une fois bouillies et ensachées, sont remises aux prisonniers lors de l'arrêt des trains en gare.

En 1943, le couple renforce son engagement. Les occupants ont installé un camp de prisonniers sur le terrain d'aviation actuel. Paulette, toujours par l'intermédiaire de la Croix-Rouge, organise l'évasion des prisonniers dissimulés sur les brancards et participe avec son mari et d'autres F.F.I. au parachutage des armes alliées. Paulette Faye, Chevalier de la Légion d'Honneur s'est éteinte le 9 mai dernier.

Qu'elle trouve ici le salut respectueux à sa mémoire et le témoignage de la profonde gratitude de tous les Andernosiens et les Andernosiennes.

Agir pour l'aide et le maintien à domicile

L'association Bassin Service Personnes fête ses 10 années d'existence.

Seul établissement sur le pays Bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre autorisé par le Conseil Général, l'association B.S.P. est spécialisée dans l'aide et le maintien à domicile des personnes dépendantes. Elle emploie 170 personnes qualifiées qui assistent les personnes dans leur quotidien, des tâches ménagères aux soins d'hygiène, repas, déplacements et loisirs 24 heures/24 et 7 jours/7. Un large éventail de services proposés et une professionnalisation expliquent la pérennité et le succès de l'association, implantée à Andernos-les-Bains 3, rue Denis Papin. Contact : Tél. 05.56.26.28.31.

Action sociale, action citoyenne, actions des citoyens

Le centre communal d'action sociale (CCAS) coordonne et met en œuvre la politique sociale de la ville. De nombreuses actions sont proposées au travers de dispositifs légaux, mais aussi locaux,

mis en place par les élus. Sur le terrain de nombreuses actions sont ainsi menées dans les domaines de l'accompagnement, soutien, aides financières pour les adultes et les anciens. Les associations caritatives de la ville complètent ces dispositifs en apportant un soutien extrêmement précieux aux plus démunis, en proposant tour à tour une aide vestimentaire, morale, éducative, alimentaire. C'est précisément en 1984 que la Croix Rouge s'est mobilisée à Andernos-les-Bains pour fonder le service d'aide alimentaire, une aide et un dispositif mis en œuvre pendant plusieurs années sous l'égide de Madame Moulinier, d'abord accueillis dans les locaux de l'association Saint Vincent de Paul (centre Sainte Thérèse), puis repris par cette association.

Les associations caritatives de la ville sont ainsi, et depuis de très nombreuses années, actives sur le terrain, se mobilisant sur des aides spécifiques, avec un réseau de bénévoles discrets et efficaces au service de ceux qui sont en difficulté.

info pratiques

Cadre de vie et sécurité

Andernos-les-Bains, je m'y sens bien !

Vous appréciez votre ville pour sa qualité de vie. Pour la préserver et respecter cette quiétude, quelques règles de civisme et de sécurité issues de circulaires ministérielles ou d'arrêtés municipaux.

Dispositifs lumineux des cycles

Les services de la Police Municipale concentrent leurs efforts sur le maintien de la sécurité des cyclistes, particulièrement vulnérables en cas d'accident. Une campagne de sensibilisation a été menée auprès des écoliers circulant de nuit, dépourvus de toute lumière et invisibles des automobilistes, au mépris de leur propre sécurité et de la réglementation. Une amélioration est sensible, mais les adultes et les seniors ne montreraient pas toujours l'exemple dans ce domaine : les règles du code de la route s'appliquent aussi aux cycles !

Soyez prudents, circulez avec des équipements lumineux.

Rappel : hors agglomération, le gilet fluorescent est obligatoire et le port du casque fortement conseillé.

Bricoleurs et jardiniers

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou autres engins bruyants ne peuvent être effectués que dans les créneaux suivants :

Du 1^{er} juillet au 31 août :

- les jours ouvrables de 10h à 12h et de 15h à 18h
- les samedis, dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Du 1^{er} septembre au 30 juin de l'année suivante :

- les jours ouvrables de 08h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 09h à 12h et de 15h à 19h

- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h (*arrêté municipal du 27 mai 2009*).

Entretien et débroussaillage des fossés et des terrains

Les propriétaires de terrains libres de construction doivent veiller à leur entretien et leur débroussaillage pour des raisons de sécurité et de salubrité.

Les habitants d'Andernos-les-Bains concernés ont obligation constante d'entretenir les fossés de drainage qui traversent leur propriété pour favoriser la libre circulation des eaux de pluie. La période la plus propice à la réalisation de ces travaux est celle allant du 15 août au 15 septembre, les fossés étant à sec. La Police Municipale effectue des contrôles réguliers dès le 15 avril.

Élimination des déchets végétaux

Conformément au règlement sanitaire départemental (A.P. du 5 janvier 1984), la destruction par le feu de tous types de déchets tant à l'air libre que dans des incinérateurs individuels ou collectifs, est interdite en raison des risques de propagation ou d'insalubrité et de nuisances qu'elle est susceptible d'engendrer. Cette interdiction s'applique également à l'élimination de déchets végétaux (art. 8 du règlement de protection de la forêt), c'est-à-dire la destruction de produits d'origine végétale mais non agricole ou forestière, en quantité limitée (tontes de pelouses, taille des haies, etc...) réalisée par des particuliers pour leur propre compte ou à titre professionnel.

Consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique

Par arrêté municipal du 28 avril 2003, toute consommation de boisson alcoolisée sur la voie publique est interdite du 1^{er} mai au 31 octobre en dehors des sites autorisés que sont :

- les terrasses des cafés ou restaurants dûment autorisés,
- les aires de pique-nique aménagées à cet effet, aux heures habituelles de repas,
- les lieux de manifestations locales où la consommation d'alcool est autorisée.

A propos des animaux domestiques

- Par arrêté municipal l'accès à la plage des chevaux et des chiens est interdit pour des raisons bien compréhensibles d'hygiène et de sécurité.

- La divagation des animaux domestiques est interdite sur toute l'étendue de la ville. La capture de tout animal domestique reste à la charge de son propriétaire (arrêté municipal du 17 juillet 1984).

- Simple code de bonne conduite : il appartient à chaque propriétaire de nettoyer les déjections qui pourraient être déposées sur les trottoirs et les rues par son animal domestique. Des pochettes plastiques de secours sont disponibles aux bornes « toutounet » installées Esplanade de la Jetée-Allée Gambetta et avenue Pasteur.

Donnons notre sang

L'Amicale Andernosienne des Volontaires de Sang du Bassin d'Arcachon section Andernos les bains/Lanton lance un appel au don de sang lors des prochaines collectes qui se dérouleront le lundi 13 juillet, les mardis 11 août, 13 octobre et 15 décembre, salle P.A.R.C. du Broustic de 15h30 à 19h00.

Par ailleurs, un appel spécial au **don de plaquettes** est émis : la collecte aura lieu le vendredi 4 septembre 2009, salle P.A.R.C. du Broustic de 9h00 à 16h30.

Contact : Yvette Robin, présidente Tél. 05.56.82.05.78.

Inscription sur la liste électorale

Les personnes désirant voter en 2010 doivent solliciter leur inscription sur la liste électorale de leur nouveau domicile.

Attention : la liste est close chaque année au 31 décembre. Vous devez demander votre inscription avant cette date pour pouvoir voter l'année suivante.

Pièces à fournir :

-pièce d'identité en cours de validité

-justificatif de domicile dans la commune

-en cas d'hébergement : une attestation sur l'honneur de l'hébergeant, un justificatif de son identité et de son domicile.

Changement d'adresse à l'intérieur de la commune : les personnes ayant déménagé à l'intérieur de la commune sont invitées à signaler leur nouvelle adresse en produisant un justificatif de leur nouveau domicile.

Inscription par correspondance : si vous souhaitez vous inscrire par correspondance, vous pouvez soit télécharger sur le site de l'I.N.S.E.E. l'imprimé correspondant, soit venir le retirer en mairie. Quelque soit votre choix, pensez à noter le nom de la commune où vous étiez inscrit précédemment et à inclure les pièces à fournir (cf ci-dessus) dans votre envoi.

Service Élections :

Lundi au vendredi 9h00-12h30 et 13h30-17h00

Un architecte du C.A.U.E vous conseille

Monsieur Jacques HEIM, architecte conseil délégué du C.A.U.E, tient habituellement une permanence en Mairie tous les premiers et troisièmes mercredis de chaque mois à partir de 16 heures, pour renseigner et conseiller les administrés sur leur projet de construction.

Afin de connaître son planning pour la période du troisième trimestre, de juillet à septembre 2009, il vous est possible de contacter directement le C.A.U.E. au tél. 05.56.97.81.89.

Collecte des encombrants

Dates de collecte : 4 septembre, 4 décembre 2009.

Le ramassage des objets encombrants s'effectue sur **inscription préalable obligatoire** auprès des services de la mairie au 05 57 76 11 00, **au plus tard 15 jours avant la date fixée.**

Guichet unique en ligne

Le paiement en ligne des services péri et extra scolaires municipaux, est possible via le site internet de la ville. Connectez-vous sur le site www.andernoslesbains.fr

Rappel : La borne de paiement par carte bleue installée dans les locaux du service A.S.E.J. complète ce dispositif.

Contact : Domaine des Colonies, 46 avenue des Colonies, Tél. 05.56.03.06.07.

e-mail : service-jeunesse-andernos@wanadoo.fr

Premiers secours et défibrillateurs automatiques

Lors de manifestations sportives, de rassemblements festifs ou en d'autres circonstances, il peut arriver à chacun de se trouver à côté d'une personne victime d'un malaise.

Un des risques les plus importants est que la victime soit en arrêt cardio-circulatoire, le secouriste présent sera amené à pratiquer la réanimation cardio-pulmonaire en attendant les secours (15 SAMU, 18 POMPIERS, ou 112).

En cas de fibrillation ventriculaire, (45% des cas d'arrêt cardio-circulatoires) le pronostic vital sera très nettement amélioré, de même le risque de séquelles diminué, si le secouriste a **la possibilité de faire usage de façon précoce d'un défibrillateur.**

L'usage du défibrillateur peut sauver une vie

C'est dans cette optique que la ville a décidé d'installer des défibrillateurs sur les sites suivants :

- la salle Omnisports J.Rosazza
- le terrain d'Honneur de Football
- la salle du Broustic
- l'espace d'Arts Corporels.

D'une utilisation simple et à la portée de tous (voir (1) et (2)), le défibrillateur procède automatiquement au diagnostic de la fibrillation ventriculaire et permet la délivrance du choc électrique s'il est adapté à l'état de la victime évitant tout risque de fausse manœuvre.

(1) Depuis le décret n° 2007-705 du 4 mai 2007, toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe correspondant aux caractéristiques définies à l'article R- 6311-14.

(2) L'utilisation du défibrillateur est comprise dans la formation aux premiers secours du grand public (PSC1).

Si vous souhaitez vous familiariser avec le maniement de ce matériel, les pompiers, les associations habilitées, organisent des stages de formation.

Nouvelles permanences au Centre Administratif

La MSA Mutuelle Sociale Agricole – service santé au travail (médecine du travail) reçoit sur rendez-vous les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis de chaque mois. Contact : Tél. 05.56.01.97.68.

La C.C.I. Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux accueille les visiteurs tous les vendredis matins de 9h00 à 12h00. Contact : 06.17.01.94.35

Les deux permanences auront lieu au rez-de-chaussée bureau N°6.

Le site Internet de la ville

La consultation du site a doublé en moins d'un an. En effet, depuis janvier dernier, plus de 20 000 personnes par mois se sont connectées !

Retrouvez l'actualité et le programme des animations sur le site de la ville www.andernoslesbains.fr

Le prix de l'eau

Précision

Dans son édition du 23 juin 2009, le journal Sud Ouest publie le prix moyen TTC de l'eau potable dans les communes de plus de 5 000 habitants du bassin Adour-Garonne en 2008.

Pour notre commune, ce prix ressort à 3,22 €. Il convient de corriger ce prix à la baisse : en effet, grâce à la négociation fructueuse menée dans le cadre de la mise en concurrence de la délégation du service public de l'eau potable, **le prix moyen TTC de l'eau est passé en 2009 à 2,87 €.**

expressions

Philippe BACONNET 06 10 11 28 12

La situation de blocage que notre pays traverse, le coût de la tempête Klaus, les longueurs administratives abusives, des obstacles ne facilitant pas la gestion communale, cela ne m'empêchera pas d'accomplir mes engagements électoraux. C'est avec conviction que j'ai voté le budget 2009 (16,5 M/Euro) et répond à mes attentes :

La stabilité de la fiscalité

Le maintien de nos investissements

La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement

Il est le socle indispensable pour mener à bien nos projets, le message a été entendu, comme je le souhaitais et pour le bien être de mes concitoyens certaines intentions seront envisagées :

La rénovation des trottoirs, la modernisation de l'éclairage publique, la programmation de reboisement de notre ville...

Avec l'approbation du **P.L.U** nous pourrons alors satisfaire et répondre à d'autres besoins : commerciaux, sportifs, culturels... investir dans l'avenir celui de notre jeunesse.

C'est par souci d'efficacité que je reste réservé sur l'acquisition de la maison (à détruire) 258 boulevard de la République moyennant 580 000 euro pour l'agrandissement des bureaux du centre administratif.

Par contre les Andernosiens attendent toujours leur salle polyvalente/Culturelle à proximité du Casino le Miami.

Je serai présent et à l'écoute pour faire avancer nos projets cités dans ce budget et à consulter sur : ***www.andernos-passionnement.fr***

Les contribuables peuvent compter sur moi.

Très bonnes vacances à tous.

Joël CONFOULAN conseiller de propositions

UN AEROPORT AU CŒUR DE LA VILLE

Il devait se faire aux portes de la ville. Il restera entre le camping et la nouvelle zone de loisirs, en survol des équipes scolaires et des 35 ha de nouveaux lotissements. Piste en béton, allongement à

1200m. Jets privés, hélicos pour tout le Nord Bassin. Nuisances sonores garanties aggravées par un trafic en plein essor. C'est pour demain au prochain PLU. **Les accidents sont inévitables.** Déjà un mortel. Quels inconscients veulent nous faire croire le contraire ? La DGAC, la Préfecture, la Mairie ?

LES PIETONS DECONSIDERES

Il n'y a pas de réelle politique en faveur de la circulation exclusive et sécurisée des piétons. Devant le bar Le PACHA et le cinéma, des trous de 30 cm de profondeur autour des arbres, rue des Marins et du XI nov les trottoirs servent de stationnement. La Mairie va généraliser leur revêtement en diorite (gravier gris). Fâcheuse erreur. Voir ceux de l'Av. de Bordeaux : ils ne peuvent pas être balayés, les cailloux engorgent les caniveaux, d'innombrables flaques à canard se forment rapidement. **La meilleure solution : des trottoirs en enrobés poreux colorés**

LE MAURET A PROTEGER

Les fréquentes et dramatiques inondations sont le résultat d'une absence de politique réfléchie et préventive. Une digue n'est pas sûre à 100%. A marée haute, les eaux rentrantes s'ajoutent (pluie, nappe, marines) ne peuvent s'écouler. **J'ai proposé dans les points bas de ces quartiers et sous la digue de front de mer la réalisation de plusieurs bassins de stockage équipés, eux, de pompes autonomes thermiques de haut débit pour vider sur la plage**

Dominique HEREYRE

LA JETEE DES CREDITS :

Voilà, nous avons la jetée la plus longue de France; maintenant nous subissons la jetée la moins visitée, parce que fermée au public: en effet il faut savoir que la non-réparation de celle-ci est due au manque de moyens financiers puisque elle n'est pas assurée ! Peut-être, si nous allons jusqu'au bout de l'absurde, aurons-nous bientôt la plus longue jetée d'Europe; mais à quel prix et sous quelles conditions? Pourquoi pas un référendum local sur ce sujet ?

LA PISCINE PREND L'EAU :

Notre piscine, la seule d'eau de mer très loin à la ronde; elle aussi malheureusement fermée, suite au passage de Klaus et dont la réouverture n'est programmée que fin d'année 2009, au mieux. Et pourtant, d'autres piscines municipales, ayant subies les mêmes

dégâts, ont été réparées et ouvertes au public trois mois au plus tard après la tempête...

CAASI SANS LIMITES ?

On vient d'ouvrir une nouvelle tranche et bravo pour ce dynamisme: on nous promet ainsi des créations d'entreprises et les nouveaux emplois qui s'y attachent: on a juste **oublié** de dire que souvent ce ne sont que des déplacements d'activités du centre-ville à cette zone.

Ce Centre artisanal et semi-industriel comporte une palette très originale : garages, entreprises du bâtiment, carrossiers, boulangerie, restaurants, coiffeurs et même hamman... L'art et la manière de dévitaliser notre centre-ville !

Merci aux nombreux internautes pour votre soutien et vos suggestions!

A vous lire: d.hereyre@wanadoo.fr

1317 signes !!

Michèle BERNIER

QueD'autosatisfactionDansCesBulletinsMunicipaux.

Qu'ajouter ?

FaceA24ConseillersMunicipauxMajoritairesQuiNeSaventDireQueO
UlorsDesDélérationsDuConseilMunicipal

J'aiDemandéQueL'onOffreDesRepas

BIOdansLesCantinesScolaires

OnM'aRéponduQueCelaCoûtaitCher,QueLesEnfantsSePortaientBi
en.

DansLeBulletinMunicipalN°58 J'aiLuQu'unRepasBIO

EtaitOffertParTrimestreDepuisMaDemandeEnFévrier 2009

LoinD'êtreUnSuccès, CelaConstitueUnPremierPetitPas.

J'appelleDeNouveauLaMunicipalitéAFaireUnPlusGrandPas.

OnOffreDesDînersDeGala, desCocktails...auxAdultesEtCes 24
ConseillersMunicipauxMajoritairesVotentSansHésiterDesBudgets

« Réceptions »

IlsPeuventDoncVoterDesRepas BIO

plusRéguliersEtNousLesVoterions Egalement.

MoinsDeRECEPTIONS Et du « MIEUX » dansLesAssiettesScolaires.

IlSuffitD'amincirLeBudget RéceptionsEtEnrichirCeluiDesCantines
Scolaires. D'oùPasD'augmentationDuCoûtDesRepas.

Avec Un Bénéfice: Une Meilleure Education Nutritionnelle,
le Goût D' autres Saveurs Face à Une Alimentation Souvent
« chimique » Et Un MIEUX ETRE pour Les Estomacs Des Adultes Invités
à Ces Réceptions.

Créons Des Espaces-

Potagers Aux Enfants Pour L' apprentissage De La Culture Des
légumes Et Pour Le Plaisir Des Petits Et Des Grands.

Sur Les Transports

La Municipalité Reconnaît N' avoir Pas Réussi à Instaurer Des Transports
Collectifs Efficaces,

Nécessité Economique Sociale Et D' intérêt Général. Qu' attend-
Elle Pour Mettre à Disposition Des Andernosiens Des Navettes Avec
Une Meilleure Desserte Et Gratuites Comme Dans Le Sud Bassin ? Que
l' Intercommunalité S' en Charge, mais Dans Combien De Temps ?

Les Personnes à Mobilité Réduite Et Nos

Aînés Devraient Déjà Disposer D' un Véhicule Commun Adapté
Si Le SUD L' a Fait Le NORD Peut Le Faire !

Mireille OSCADE

Dans la commission pour accès aux handicapés, j'ai la charge de
vérifier dans notre cité tous manquements ou anomalies pouvant
gêner le plein épanouissement des personnes handicapées et
PMR.

A savoir, dans nos rues, relever l'aspect de la voirie; des trottoirs,
des fossés, des possibilités de déambuler (sans mettre votre propre
vie en danger en permanence), de l'éclairage public, de la
signalétique comme de la signalisation au sol ou en hauteur, de la
conformité des zones de stationnement réservées aux GIC & GIG,
de l'accessibilité des bâtiments administratifs, publics ou de loisirs,
aux zones de jeux prévues pour vos enfants et leurs
accompagnateurs, des commodités qui vous sont proposées
(quantité et emplacement: de toilettes adaptées, de bancs de
repos, de corbeilles à papiers, de cabines téléphoniques en
service et à votre portée, de plans de ville sur panneaux, d'arrêts
de bus couverts avec les horaires, de plusieurs accès conformés
pour la plage suffisamment, pour que de quelque quartier que
vous veniez, vous n'ayez pas trop de détours..

Cela sera un long travail fastidieux et par étapes.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir vous faire
connaître ainsi que vos propres requêtes afin de démarrer
rapidement les chantiers pour vous faciliter la vie au quotidien,

que vous soyez en fauteuil roulant, que vous ayez 1 ou 2 cannes, que vous n'y voyez pas ou très peu que vous soyez sourd ou mal entendant, jeune ou âgé, motorisé ou non.

Merci de nous aider à vous permettre de Mieux Vivre à Andernos, en m'appelant ou par écrit.

Mireille Oscade 1, rue des Bouviers 05 56 26 07 38 ou

mymosc@neuf.fr

